

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 27, | | | | | |
|--|----------------------|---------|-------------------------|--------|---------|
| PAR RICHARD PÉRE ET FILS, | | | | | |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. | | | | | |
| HEURES. | THERM. | HYGROM. | BAROM. | VENTS. | CIEL. |
| 6 heur. | 18.1 au-dessus de 0. | 60 deg. | 27 pou. 4 lign. Incert. | N.-O. | Soleil. |
| Midi. | 21 d. au-dessus | 50 deg. | 27 pou. 4 lign. | Idem. | Idem. |
| SOLEIL. | | | LUNE. | | |
| Lever. | Midi vr. | Couch. | Phases. | | Age. |
| 4 h. | 0 h. | 7 h. | Dernier quart. | | 26 |
| 53 min. | 6 min. | 29 min. | | | |

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.
A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jusserand, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
PRIX :
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
3 francs pour 3 mois ;
5 francs pour 6 mois ;
10 francs pour l'année.

LYON, 27 juillet.

DU TRAITÉ DE M. LE MAIRE AVEC LA COMPAGNIE ANGLAISE POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE LA VILLE DE LYON.

Nous devons certainement rendre hommage à tous les motifs que l'autorité locale peut faire pour rendre la cité agréable, pour l'embellir ou la doter d'établissements utiles ; et de ce côté nous avons beaucoup à faire. Aussi nous trouvons-nous fort convenable qu'on ait songé à établir à Lyon un second service d'éclairage par le gaz : notre ville a besoin d'une amélioration sur ce point ; car, avec nos rues longues, traversées d'allées nombreuses, avec nos longues, traversées d'allées nombreuses, avec nos longues maisons et la propreté fort équivoque de nos pavés, il est d'une utilité d'avoir de nombreux réverbères qui produisent partout leur lumière. Mais, en applaudissant à une idée qu'on a eue d'améliorer l'éclairage de notre cité, nous devons nous élever hautement contre le traité passé entre M. le maire de Lyon et la compagnie anglaise dite continentale, traité approuvé, malgré toutes les prévisions, par une faible majorité du conseil municipal.

Jamais nous ne pourrions donner notre adhésion à des marchés passés avec les étrangers, toutes fois que nous pourrions trouver dans notre pays des industriels qui exploitent la même branche d'industrie. On leur doit incontestablement la préférence, on la leur devrait quand bien même on ne pourrait pas traiter avec eux sur le même pied qu'avec des étrangers.

La France entière a désapprouvé les marchés qui furent passés entre le ministère français et les Anglais pour la fourniture de fusils provenant de leurs fabriques. On se rappelle encore que ces fusils furent qualifiés *fusils-Gisquet*, dénomination qui leur est restée et qui aujourd'hui répond à cette expression : *mauvaise arme*.

Le traité qui fut passé alors était onéreux pour la France ; il était impolitique, blessait le sentiment national, en ce sens qu'il favorisait l'industrie anglaise aux dépens de la nôtre : il fut prouvé alors que les fusils étaient détestables, qu'ils ne valaient pas ceux de fabrique française, qu'on en aurait établi dans notre pays à un prix moins élevé, et un nombre suffisant dans l'espace de quelques mois. Eh bien ! M. le maire de Lyon et notre conseil municipal viennent dans leur sphère, pour une affaire, moins grave et moins sérieuse à la vérité, de faire un traité tout aussi blâmable : ils ont suivi d'aussi mauvais précédents sans se soucier, sans doute, de l'effet que produirait leur traité sur l'opinion publique. Comment se fait-il que dans une ville industrielle, qui souffre si cruellement de la concurrence étrangère, on n'ait pas compris combien on blesserait de sentiments ?

Ce traité ne pourrait s'expliquer que dans le cas où la ville aurait été dans l'impossibilité de traiter avec une compagnie française, et que dans le cas du moins où il en serait résulté pécuniairement un avantage considérable pour la ville ; alors on pourrait dire : « Nous avons donné la préférence à nos compatriotes, ils ont dédaigné le service de la ville de Lyon ; ou bien : Ils voulaient faire des bénéfices exagérés, et pour nous soustraire à des conditions trop dures, nous nous sommes décidés à aller traiter avec des Anglais. » Dans ce cas, nous aurions encore de nombreuses objections à présenter ; mais il n'en est pas ainsi, et ces objections n'existent pas : nous avons la preuve qu'on pouvait traiter avec des compagnies françaises aussi avantageuse-

ment qu'avec M. Drory, l'agent de la compagnie anglaise ; nous avons la preuve d'autre part qu'une compagnie lyonnaise offrirait d'établir un second service, nous ne dirons pas au même prix que la compagnie anglaise, mais à un prix moins élevé. Pourquoi ses offres ont-elles été repoussées ? La nouvelle compagnie n'offrirait-elle pas de garanties suffisantes ? S'il en est ainsi, qui l'empêchait de faire le nouveau traité avec des clauses résolutoires, de prendre vis-à-vis d'elle des précautions sévères, de s'environner de garanties, sans cependant les rendre vexatoires ? Nous eussions applaudi à ses efforts, parce qu'ils auraient eu pour but l'intérêt de la cité.

La compagnie anglaise n'est pas même autorisée par le gouvernement français ; elle a son administration en Angleterre : quel recours aurons-nous contre elle dans le cas d'inexécution de ses engagements ? Irons-nous plaider à Londres ? Sans vouloir en rien blesser la magistrature anglaise, on sait combien elle est partielle dans toutes les affaires de ses nationaux avec des étrangers. C'est là cependant une grave considération, et qui devait seule mettre obstacle à la ratification du traité.

Si M. le maire n'a obéi qu'à des influences étrangères au bien de la cité, s'il n'a repoussé la compagnie lyonnaise que par des motifs dénués de toute importance, évidemment sa conduite ne peut pas se justifier, et le traité, quoique sanctionné par le conseil municipal, doit être réformé.

(Correspondance particulière du Censeur.)

AISNE.

Le département de l'Aisne a sept députés ; cinq appartiennent à l'opposition, un au tiers-parti, le dernier est douteux.

M. DESABES (de Laon.)

M. Desabes est né en 1781 ; il a exercé pendant un grand nombre d'années les fonctions de notaire à Rosoi, arrondissement de Laon. En 1834, les électeurs de l'opposition le choisirent pour remplacer M. Lecarlier, député passé au parti ministériel. Depuis qu'il est entré à la chambre, M. Desabes a vendu son étude pour pouvoir remplir son mandat, et il a constamment voté avec le côté gauche ; aussi a-t-il repoussé les lois de septembre, le projet de disjonction et les lois de famille. Ce fut sur la proposition de ce député que la chambre décida que par suite de son acceptation de l'ambassade de Londres, M. Sébastiani serait soumis aux chances de réélection. (On sait que M. Sébastiani ne fut pas réélu.)

En 1834, M. Desabes obtint 217 voix sur 390.

M. ODILON-BARROT (de Laon, *extra muros*.)

M. Odilon-Barrot est né en 1791 ; son père a figuré dans les rangs des conventionnels. M. Odilon-Barrot devint, fort jeune, avocat à la cour de cassation, et se fit bientôt une réputation de talent et de patriotisme ; aussi, dès 1818, fut-il l'objet des poursuites du parquet à l'occasion de la souscription nationale. Pendant toute la Restauration, M. Odilon-Barrot prêta le secours de sa parole puissante à tous les patriotes objet des haines du parti de l'émigration.

La révolution de juillet trouva M. Odilon-Barrot digne de la représenter en qualité de commissaire chargé d'embarquer à Cherbourg le roi déchu. A son retour de cette mission, M. Odilon-Barrot fut appelé à la préfecture de la Seine et bientôt élu député par le département de l'Eure. Les opinions du député parurent beaucoup trop énergiques au cabinet qui venait de réputer Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Lafitte ; M. Odilon-Barrot fut destitué. Depuis 1830, cet honorable a été élu par plusieurs départements ; après avoir été député de l'Eure, il a représenté le Bas-Rhin. Aujourd'hui, il est député du département de l'Aisne, que son digne grand-père, M. Lab-

bey de Pompières, a représenté si long-temps. Tous les votes de M. Odilon-Barrot ont été acquis à l'opposition. Il fut le rédacteur du compte-rendu ; inutile de dire qu'il a combattu tous les projets contraires à la liberté et aux principes de juillet.

M. Odilon-Barrot obtint 176 voix sur 276, et il avait été élu par quatre collèges.

M. FOULD (de Saint-Quentin.)

M. Fould est né en 1792 ; il est banquier et professe la religion de Moïse. Député depuis 1834, il a fait partie de la majorité qui a voté les lois de septembre et soutenu le ministère doctrinaire ; mais à la session dernière, il s'est séparé de ses amis dans toutes les questions de douanes et d'industrie. Il a voté contre la loi de disjonction, mais il n'a pas repoussé les lois de famille. Les journaux ministériels ont accusé M. Fould d'avoir repoussé la loi de disjonction parce qu'il ne la trouvait pas assez énergique. M. Fould n'a pas cru devoir réclamer contre cette accusation ; c'est aux électeurs à exiger une explication sur ce point.

M. Fould fut élu par 178 voix sur 279.

M. VIVIEN (de Saint-Quentin.)

M. Vivien est né en 1799 ; il était avocat en 1830 ; il a été depuis successivement procureur-général à Amiens, préfet de police et conseiller-d'état. M. Vivien, qui est député depuis 1832, a d'abord voté avec le ministère, mais il s'en détacha lors de la loi contre les associations. Depuis lors, il a voté contre les lois de septembre et la loi de disjonction ; on l'a même rangé parmi les opposants aux lois de famille. M. Vivien est un des hommes les plus laborieux de la chambre ; il appartient au tiers-parti. Dans la session de 1836, il a eu le malheur de ressusciter l'art. 75 de la constitution de l'an VIII qu'il a fait passer dans la loi sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir. D'après cet article qui détruit toute la loi, les fonctionnaires publics ne peuvent être poursuivis qu'avec l'autorisation du conseil-d'état. M. Vivien a été rapporteur de la loi sur les attributions municipales, et on lui doit la justice de dire qu'il a fait d'énergiques et d'inutiles efforts pour assurer l'indépendance municipale.

En 1834, il fut élu par 131 voix sur 282.

M. QUINETTE (de Vervins.)

M. le baron Quinette de Richemont est né en 1801 ; il est fils du conventionnel de ce nom qui fut plus tard sénateur ; il est négociant et maire de Soissons. M. Quinette, qui est décoré de juillet, a triomphé en 1835 de M. Sébastiani, soumis à la réélection par suite d'acceptation de fonctions publiques. M. Quinette vote avec l'opposition la plus avancée ; il a repoussé et la loi de disjonction et les lois de famille.

M. LHERBETTE (de Soissons.)

M. Lherbette est né en 1791 ; il est docteur en droit et ancien magistrat ; il a été élu en 1831, lorsque M. Méchin fut obligé d'opter entre la députation et la place de préfet du Nord. Dans la discussion de la liste civile, il réclama avec la plus grande énergie des communications qu'on refusait de faire, et il obtint, non sans peine, l'impression de tous les documents propres à faire apprécier les nécessités de la nouvelle liste civile ; mais la commission exécuta le vote de telle sorte que la chambre n'eût rien compris aux communications, si M. Lherbette ne se fût pas donné la mission de faire toutes les recherches nécessaires et de les communiquer à la chambre. Plus tard, en 1837, l'honorable député n'a pas reculé devant son devoir : il a réclamé les justifications voulues par la loi du 12 mars 1831, pour qu'il y eût lieu à doter les fils du roi ; mais la chambre n'a pas jugé que cela fût nécessaire, M. Lherbette a été rappelé à l'ordre. Depuis six ans, M. Lherbette a partagé les votes de l'opposition ; si son nom n'a pas figuré au bas du compte-rendu, il n'en a pas moins énergiquement combattu les lois de septembre, la loi de disjonction, et, en général, tout ce qui lui a paru contraire aux véritables principes de juillet.

Le représentant de Soissons a écrit plusieurs brochures remarquables sur les douanes et le droit commercial ; il professe en économie politique les principes de la liberté.

FEUILLETON DU GYMNASÉ.

LHÉRIE. — LES ACTEURS ANGLAIS. — GASPARD.

— Eh ! apothicaire !
— Qui m'appelle ainsi ?
— Approche... Tu es pauvre, voilà quarante ducats ; donne-moi le poison, mais un poison violent et prompt qui parcoure rapidement les veines, qu'après l'avoir pris l'homme las de vivre tombe raide et que sa vie s'échappe du corps aussi vite que la poudre enflammée s'élance du canon.
— J'ai de ces poisons mortels ; mais les lois de Mantoue punissent de mort celui qui en vend.
— Tu manques de tout, et tu as peur de mourir ! La faim, le besoin et la souffrance étincellent dans tes yeux ; la misère et le mépris, son compagnon, sont cramponnés à toi ; le monde ni ses lois ne sont tes amis ; le monde entier fait de toi pour t'enrichir ! Brave-les donc ; sors de ta misère et prends cet or.
— C'est ma pauvreté et non ma volonté qui l'accepte.
— Tiens, voilà ton or, poison plus funeste et qui fait plus promptement que ces drogues que tu n'as pas la liberté de dédaigner. Prends... c'est moi qui te vends du poison... Adieu...
— Remets du pain ; remets de la chair sur tes os... Viens, toi, mon dernier ami ; tu n'es pas un poison pour moi.
— Ensemble au tombeau de Juliette ; c'est là que tu dois mourir !

— M. Roméo, descendu dans les caveaux, brise avec un levier le couvercle du tombeau où dort son amante, en criant : « Bouche de mort, tu dois être repue, mais je veux te gorger encore de cette nouvelle proie ! » Puis, après lui avoir immolé en holocauste son rival, descendu comme lui dans les caveaux, Roméo se prosterne en admiration devant son amante qu'il croit morte : « Mon épouse adorée ! la mort qui a humilié ton souffle d'amour n'a pas été assez puissante pour t'enlever tes charmes ; tu n'as encore conquise ; la rose est sur ta joue, l'inflammation sur tes lèvres... Juliette, pourquoi est-tu si belle ?...

C'est ici que je veux dormir sans réveil, et tromper mon étoile en quittant ce corps las du monde et de la vie... Viens, mon poison, pilote du désespoir ; brise enfin sur le roc ma barque démantée... Poison, voici l'heure !... Je bois à toi, ma bien-aimée ! O mes yeux, jouissez de votre dernier regard ; mes bras, pressez-la pour la dernière fois ; mes lèvres... voilà votre dernier baiser !... Oh ! elle respire encore... elle a bougé !... Juliette : Où suis-je ? défendez-moi !

— Elle vit ! nous pourrions encore être heureux ! O destin ! tu me paies en un moment tous les tourments que j'ai soufferts... Lève-toi, ma Juliette ! descends dans les bras de ton amant, viens prendre la vie sur ses lèvres et renais à l'amour !
— Bénissez-moi, mon Dieu ! j'ai bien froid... Qui est là ?
— Ton époux, Juliette, ton Roméo qui passe du désespoir au bonheur. Sors de ce tombeau, fuyons !

— Je reconnais cette voix qui me rassure et me charme... Maintenant je me souviens... O mon amant, mon époux (le poison travaille Roméo), pourquoi m'évites-tu, Roméo ? Laisse-moi toucher ta main et respirer le parfum de tes lèvres... Tu me glaces de terreur... Ah ! parle-moi ; que j'entende une autre voix que la mienne sous ces voûtes... Je vais tomber... mes genoux chancellent... Soutiens ta Juliette.
— Je ne le puis... je n'ai plus de forces... Oh ! ton bras... Cruel poison !...
— Du poison ! Qu'as-tu dit, époux ? Ta voix tremblante... tes lèvres décolorées... tes yeux éteints... la mort sur ton visage...
— Je lutte sans espérance contre elle ; je l'avais oublié en entendant ta voix, en voyant tes yeux s'ouvrir... Toi et mon bonheur vous étiez toute ma pensée... Mais je sens le poison dans mes veines... je n'ai pas le temps de te raconter... Je suis venu pour te dire le dernier adieu de mon amour et mourir avec toi...
— Mourir !...
— Je t'ai crue morte et j'ai bu ce poison.
— Et je me suis éveillée pour te voir mourir...
— Je suis anéanti... L'amour et la mort se disputent mon dernier souffle... Oh ! la mort est la plus forte. Il faut te quit-

ter, ma Juliette... Sort fatal !... à la porte du ciel !...

— Tu déliras... Repose-toi sur mon cœur.
— Les pères ont des entrailles de pierre que les larmes et les prières n'attendrissent pas... Les enfants sont dévoués au malheur.

— Mon cœur se brise...
— Juliette ! Juliette !...
— Attends, attends encore... un moment... Nous sommes mariés dans la mort... Nous n'avons plus qu'une âme, et nul pouvoir ne pourra nous séparer.
Et tous deux ils meurent, l'un du poison, l'autre par le poignard.

Ces deux scènes de *Roméo et Juliette* sont d'une grande beauté ; l'intérêt y est puissant, l'émotion va jusqu'aux larmes. C'est Shakespeare avec sa hardiesse de style, son *sans-gêne* d'expression, soit que sa pensée l'élève au ciel, nerveux et sublime, soit qu'elle le promène à terre, trivial et dévergondé ; c'est Shakespeare, le poète romantique, fondant une école, suivant une route, non par vanité, non par système ; burinant une pensée froide et fade à côté d'une idée étincelante, non point par calcul, non point pour produire un effet combiné, mais obéissant à ses inspirations sans choisir, à son génie hardi que l'on voit tout brillant se débattre dans les langes d'une éducation manquée. Et voilà ce que le comique Lhérie a entraîné hier au soir sur la scène du Gymnase. Lhérie, vêtu en alténeur de quinquets, le tablier sur la poitrine, la casquette aux cheveux, est venu débiter Shakespeare, avec des contorsions, des aboiements de chien, des miaulements de chat, et traduire les belles pensées du poète en un jargon de halle. Dans quel but ? Je n'ai pu le comprendre, et je ne crois pas que le public ait été plus habile que moi. A-t-il voulu ridiculiser ses camarades d'outre-mer ? Cette burlesque idée ne saurait avoir le moindre résultat, et ne pourrait faire plaisir à un parterre qui, n'ayant pas vu les Anglais, mettra sur le compte de Lhérie tous les défauts qu'il affecte. M. Lhérie, vous avez un talent incontestable, dans le visage une mobilité étrange qui vous permettra de reproduire avec succès des types originaux

M. Lherbette a été élu par 192 suffrages sur 358 ; il s'est engagé, en 1831, à n'accepter ni places salariées ni faveur du gouvernement.

M. DE SADE (de Château-Thierry).

Le comte Xavier de Sade, neveu et non fils du célèbre comte de Sade, est né en 1777. Il suivit sa famille en émigration, et rentra en France avec elle sous le Consulat.

En 1827, il fut élu député par le grand collège de l'Aisne, et depuis lors il n'a pas cessé de siéger au milieu des défenseurs des libertés du peuple. Homme de modération, il prend la parole dans toutes les discussions importantes, et il exerce sur la chambre une grande influence.

Dès 1828, il se fit remarquer par son rapport sur les jésuites. Après juillet, M. de Sade a repoussé l'hérédité de la pairie, et fait baisser le cens d'éligibilité à 500 fr. et le cens électoral à 200 fr. Il réclamait aussi l'adjonction des capacités ; mais il ne put triompher sur ce point.

En 1833, il flétrit avec énergie la mise en état de siège de Paris. Dans la législature actuelle, il a combattu les lois de septembre, la loi de disjonction et les lois de famille, et il s'est montré un des plus ardents partisans de l'amnistie et de la réforme électorale. M. de Sade fut élu en 1834 par 175 votants sur 196.

On nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Monsieur le rédacteur,

Lorsque, lundi au soir, les cris au feu ! se firent entendre, nous courûmes à la Guillotière, et nous sommes restés sur le lieu de l'incendie jusqu'au mardi matin, donnant tous les secours qui étaient en notre pouvoir. Mardi, vers les cinq heures de l'après-midi, nous allions voir ce qui avait pu se passer depuis notre départ. On faisait encore la chaîne pour éteindre quelques pièces de bois ; le concours d'un grand nombre de citoyens était inutile. Cependant les personnes qui étaient à la chaîne jetaient de l'eau sur celles qui refusaient de s'adjoindre à elles. Des militaires et un conducteur de voitures, très-inoffensifs, avaient déjà été maltraités.

Quelques individus s'adressant à nous : « Faites la chaîne, nous crient-ils, ou nous vous f..... de l'eau dessus. » Nous leur fîmes observer tranquillement que nous avions travaillé toute la nuit, et que notre concours était inutile. A ces mots, les mecs sont mises à exécution : hommes, femmes, enfants, encouragés par le portier d'une maison qui nous avait lancé un seuil plein d'eau, se précipitent sur nous, armés de paniers, de pierres, de bouteilles, de tout ce que le hasard fournit à leur fureur aveugle, et nous frappent de tous côtés.

Nous aurions infailliblement succombé sous les coups de plus de cent cinquante personnes, lorsqu'arriva M. Potard, agent de police, accompagné d'un gendarme. M. Potard, sans daigner s'enquérir de ce qui s'était passé, nous dit : Retirez-vous, canaille. — Je vous connais, répond l'un de nous, vous êtes M. Potard, agent de police de la Guillotière, et vous devriez agir autrement. — Point d'observations, répond-il ; que venez-vous faire ici ? Retirez-vous.

A ces mots, l'honnête gendarme saisit au collet celui de nous qui avait parlé, et en le poussant il lui déchira le col de sa chemise. Nos agresseurs, se voyant ainsi soutenus par les agents de la force publique, nous assaillaient avec plus de violence, et nous portaient des coups dont nous avons encore les traces. Ce n'est pas sans peine que nous avons pu échapper à cette masse furieuse, et nous pouvons assurer que si nous avions eu le malheur d'être renversés, c'en était fait de nous. Un grand nombre de personnes, témoins de la scène qui venait d'avoir lieu, et toutes prêtes à nous donner leurs signatures, disaient avec indignation : « On n'aurait jamais traité de la sorte des malfaiteurs ou des assassins. »

Nous abandonnons ce fait aux réflexions de nos concitoyens. Nous avons l'honneur de vous saluer.

EMERY, rue Grôlée, n° 4.

SANOZE cadet, quai Bon-Rencontre, n° 64.

On nous écrit de Paris, le 25 juillet :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire du convoi de l'infortuné Carrel. Les rédacteurs du *National*, accompagnés d'un grand nombre des anciens amis et co-religionnaires politiques de l'illustre publiciste, sont allés visiter sa tombe à St-Mandé. M. Trélat a prononcé un discours qui a vivement ému tous les assistants. Après ce devoir rendu à la mémoire de Carrel, une députation est allée renouveler à M. Chevreau, maire de St-Mandé, l'expression de la reconnaissance de tous les patriotes, pour la digne conduite qu'il a tenue après le duel fatal qui nous a enlevé Armand Carrel. »

ou bigarrés, de la verve, une jolie voix. Servez-vous de tout cela, c'est plus qu'il n'en faut pour être un acteur de mérite ; mais laissez en repos les artistes anglais qui ont si profondément ému le public parisien, et surtout respectez Shakspeare, un des plus grands poètes du monde moderne, et dans les tragédies duquel le parler français serait peut-être bien étonné de retrouver des idées rajeunies depuis dix ans par nos auteurs romantiques. Quelque amour que l'on ait pour son pays, il faut rendre justice à tout le monde.

Gaspardo, Raphaël et Pietro forment une trinité de joyeux pêcheurs, de gais compagnons ; ensemble à la taverne, à la danse ; ensemble sur les flots, quand la nuit est noire et qu'on ne peut voir qu'à la lueur des éclairs balancer leur barque ; ensemble quand aux doux rayons de la lune leur gondole file, file, laissant à peine la trace du sillage sur les flots, alors qu'ils reviennent les filets pleins. Ces hommes ont à eux trois une sœur, une fiancée, une femme. Visconti, le futur duc de Milan, a séduit la sœur et la fiancée, et, pour échapper au viol, la femme se poignarde. Gaspardo pleure sur le corps inanimé de sa Catarina, quand passe un proscrit, un homme du peuple, poursuivi par les nobles, Jacoppo Sforce, un porte-enseigne, le chef des *condottieri*. — « Que veux-tu ? — La vie. — Es-tu noble ? — Non, ce sont ceux qui me poursuivent. — Que te faut-il pour leur échapper ? — Une barque. — Prends la mienne..... » Quelques mots échangés unissent ces deux hommes, et Gaspardo remet son enfant à Sforce pour être plus libre dans sa vengeance et pour assurer un père à l'enfant du proscrit ; car, ainsi que ses deux compagnons, il était au nombre des révoltés, et demain il ira ramer sur les galères milanaises.

Vingt-cinq ans plus tard, nous nous retrouvons à Milan, dans le palais Contarini. Visconti, le séducteur, porte sur le front la couronne ducal ; Jacoppo Sforce, le *condottiere*, a fait sa paix au prix d'une épée de connétable ; Francesco, le fils de Gaspardo, mais que tout le monde croit le fils de Sforce, commande l'armée milanaise. Ils ont tous fait un beau chemin. Trois hommes encore se retrouvent dans ce palais Contarini où ils ont sans doute leurs grandes et leurs petites entrées, car ils

Le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux abus qui se sont introduits dans l'exercice de la médecine vétérinaire. Des hommes qui n'ont fait aucune étude de cet art se répandent dans les campagnes et abusent de la confiance des habitants. Pour remédier à ces inconvénients, le ministre ordonne qu'il soit dressé une liste officielle de tous les vétérinaires brevetés qui se trouvent dans les départements, avec indication du lieu de résidence. La publicité qui sera donnée à cette liste servira à faire connaître aux cultivateurs les hommes dans lesquels ils peuvent placer leur confiance ; mais comme leur nombre est fort restreint et qu'ils ne pourraient suffire aux besoins de l'agriculture, le ministre recommande de faire sentir aux vétérinaires qui exercent sans brevet que leur intérêt propre et celui du public exigent qu'ils se mettent en mesure de les obtenir, ce qu'ils peuvent faire en se présentant, avec l'autorisation qui leur sera accordée sur leur demande, à l'une des écoles d'Alfort, Lyon ou Toulouse, pour y subir les examens de capacité.

AVIS.

Le préfet du département du Rhône donne avis que l'époque de l'ouverture de la session du jury médical du Rhône sera fixée incessamment.

En conséquence, les aspirants au titre d'officiers de santé, pharmaciens, herboristes ou sages-femmes, sont invités à se présenter à la Préfecture (division de la police) pour se faire inscrire à l'effet d'être admis à l'examen du jury.

Ils déposeront en même temps un extrait de leur acte de naissance, un certificat d'études, un certificat de bonne vie et mœurs délivré à la mairie de leur domicile.

Les candidats en pharmacie qui n'auraient pas 25 ans accomplis devront se pourvoir d'une dispense d'âge.

Paris, 25 juillet 1837.

Le *Moniteur* est satisfait enfin certaines ambitions ; il a parlé, M. Baude est rentré en grâce ; sa campagne de Constantine lui fait retrouver son siège au conseil-d'état ; il est vrai que pour faire place à M. Baude il est nécessaire d'admettre à la retraite un conseiller, M. Denis Lagarde. Quant à M. O'Donnell qui devient aussi conseiller-d'état après 23 ans de service comme maître-des-requêtes, il est à regretter que son talent et ses droits aient eu besoin pour obtenir justice d'être appuyés par les sollicitations des députés de sa famille. M. St-Marc-Girardin, député, naguère simple agrégé de collège, est nommé membre du conseil d'instruction publique dont ne font pas partie MM. Arago, Blondeau, Sylvestre de Sacy, Gay-Lussac, Laromiguière, Royer-Collard et Leclerc, qui depuis 30 ans sont à la tête des illustrations universitaires. On voit que la rédaction du *Journal des Débats* est profitable. M. Laurence est nommé conseiller-d'état en service extraordinaire et directeur du bureau d'Alger au ministère de la guerre ; il y a loin de la faveur dont jouit aujourd'hui M. Laurence à la destitution qui l'atteignit en 1832 pour l'indépendance de ses votes. Enfin, la nomination de M. Napoléon Duchâtel, comme préfet, est officielle ; M. Duchâtel va remplacer à Pau M. Leroy, mort depuis plusieurs mois.

Le journal officiel publie aussi une liste de 20 préfets ; dans le nombre six seulement sont nouveaux, les autres ne font que changer de résidence. On remarquera que pour caser ces six nouveaux préfets, il a fallu en destituer autant. M. Choppin d'Arnouville, qui était préfet à Strasbourg, lors de l'insurrection bonapartiste ; M. Gattier, ancien préfet de la Manche, naguère envoyé dans l'Allier ; M. Combes-Sieyès et M. Decourt sont frappés de destitution ; il est remarquable que les trois derniers sont connus pour leur attachement aux principes de juillet. Quant aux mutations, on doit rendre cette justice au ministre qu'il semble avoir eu l'intention de débarrasser la Haute-Loire, l'Aude, l'Ariège, la Loire, le Gers, de MM. Mahul, Legoux, Mazères, Sers et Gabriel ; mais il eût dû ne pas imposer ces messieurs à des localités satisfaites de leurs administrateurs.

— Les journaux de la doctrine, tout inquiets du silence que garde M. de La Mennais depuis quelque temps, se sont plus à forger mille bruits pour expliquer sa disparition mystérieuse.

Le *Journal de Paris* annonce aujourd'hui officiellement que l'auteur des *Paroles d'un Croyant* est allé s'enfermer,

pénétrer partout sans façon et sans obstacle : les trois pêcheurs. Raphaël s'est fait moine ; Pietro est devenu brigadier auprès de Sforce qui l'estime et l'aime ; Gaspardo est le chef des gondoliers. Après de longues souffrances, ces trois hommes, dans le secret d'un seul, se sont groupés autour de l'ennemi commun ; mais l'heure de la vengeance n'a pas encore sonné, ou le désir ne les en tourmente pas beaucoup, car il est facile de deviner, à les voir si libres, qu'ils en auraient trouvé l'occasion depuis long-temps, s'ils l'eussent un peu cherchée. Toutes leurs pensées se sont concentrées sur le même objet : Francesco ! Trois aigles couvant un agillon ! Le plus à plaindre de tous ces hommes, c'est Gaspardo qui aime son fils, sa grandeur, son courage, sa gloire, et qui n'ose pas dire à Sforce : « Rends-moi mon fils !..... » à Francesco : « Voilà ton père ! » Cette combinaison est grande et belle.

Francesco n'a pas vingt-cinq ans pour ne sentir dans son cœur que l'amour de la gloire, et les armes n'occupent point tellement sa pensée qu'il n'y ait place pour une femme... Visconti a une fille qu'il a jetée par raison d'état aux bras du procureur Contarini... elle est jeune, elle est belle... vous devinez... Mais vous n'êtes pas seule, et Riccardo, le justicier, l'ennemi secret de Sforce et de Francesco a deviné aussi, et, grâce à ses avis, Contarini armé, cuirassé, surprend au milieu de la nuit le jeune amoureux aux pieds de la jeune comtesse... il va le tuer... l'arme se lève, Francesco s'enfuit arracher une épée à un garde ; mais Gaspardo qui veillait avait déjà frappé Contarini, et s'était enfui par la fenêtre, quand son fils de retour est arrêté l'épée à la main, près du cadavre sanglant. Je croyais les villas de procureur mieux gardées en Italie.

Francesco, arrêté comme meurtrier, va payer de sa tête son amour pour Blanche. Les sénateurs sont assemblés, Sforce a signé une condamnation en blanc, vieux moyen bien usé ; on entend les coups de marteau sur l'échafaud qui se dresse. La haine de Riccardo poursuit le connétable dans son fils... Il n'y a plus d'espoir... Gaspardo est encore là, criant : « C'est moi qui suis l'assassin !... vous avez trouvé mon manteau dans le palais ! » Riccardo aura deux têtes au lieu d'une ; mais Gaspardo, qui ne

est compagnie d'un certain baron de Gêramb, dans le comte de Palestrina, à Rome, pour y expier ses égarements... ses péchés. La feuille doctrinaire en sera pour ses insinuations calomnieuses, car M. de La Mennais est en ce moment à sa campagne où il s'occupe de la création d'un nouveau journal.

— Le camp de Compiègne aura définitivement lieu ; il sera commandé par le duc d'Orléans, qui aura sous ses ordres MM. Achard, Schramm, Dejean, qui commanderont ses divisions. MM. Durocheret, Maline de St-Yon, le duc de Nemours, le comte d'Houdetot, commanderont les brigades de cavalerie. Le camp se composera de 20 bataillons d'infanterie et de 18 escadrons de cavalerie. L'artillerie enverra 4 batteries et le génie 2 compagnies de mineurs.

— M^{lle} Napoléon de Montholon, fille du général Montholon et filleule de l'empereur, va épouser M. Duconéde, petit-fils du commandant de la *Surveillante*.

— Nous avons parlé de la suppression de l'hôtel des monnaies de Limoges : aujourd'hui, nous apprenons que celui de Toulouse va être aussi fermé.

— Le roi va passer quelque temps à Eu. M. Guinard, capitaine attaché au château des Tuileries, est arrivé à Eu pour préparer un logement pour 400 hommes qui tiendront garnison dans cette ville pendant le séjour de la famille royale.

— L'*Almanach populaire* a à comparaître de nouveau, le 2 août, devant le tribunal de St-Omer, par suite de la déclaration d'incompétence des tribunaux de Béthune et d'Arras ; ce sera la cinquième fois que cet almanach sera poursuivi depuis qu'il a paru, en décembre 1836.

— Mercredi dernier, a été lancé à Bristol un magnifique bateau à vapeur de la force de 400 chevaux, qui doit faire les voyages entre ce port et celui de New-York. Plus de 20,000 personnes ont assisté à ce spectacle. Ce navire est un des plus beaux qui aient jamais été construits. Nous ajouterons cependant qu'on en construit un encore plus fort dans les ateliers de Fawcett à Liverpool ; il doit être armé de machines de 480 chevaux et jagera 1,800 tonneaux ; c'est la force d'une frégate. Ce bateau est également destiné à faire le trajet entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

— Le 11 du courant, vers cinq heures après midi, la foudre est tombée sur l'église de Fontannes, arrondissement de Brioude, au moment où six personnes sonnaient la cloche, dans le but d'éloigner l'ouragan. Une femme a été tuée, une autre femme et deux ou trois hommes ont été blessés. Toutes ces personnes étaient dans l'église de Fontannes.

Par une coïncidence singulière, la veille du même jour, à cinq heures du soir, le tonnerre a tué dans un champ une fille de 14 ans, dans un autre lieu du nom de Fontannes, commune de Chaspuzine.

Le 12, un orage des plus violents a éclaté dans la commune de Montugard ; deux ponts ont été entraînés.

Faits Divers.

Le *Constitutionnel de Loir-et-Cher* (Blois) raconte le fait suivant :

« On nous signale un accident grave qui a troublé, il y a quelques jours, l'audience de la justice de paix d'un canton de l'arrondissement de Blois. Un médecin du chef-lieu du canton avait fait citer, en paiement d'une somme, un paysan dont la réputation, au dire de ses concitoyens, a toujours été intacte. Au tribunal, cet homme prétendit devoir moins qu'on ne lui demandait, en raison de ce qu'il avait donné 40 fr. d'à-compte. Cette assertion mit le médecin en fureur ; il se lève (car il avait le privilège d'être assis), traite son adversaire de misérable, de coquin, et lui présente le poing. Le paisible paysan persiste dans son dire ; alors le médecin, ne se possédant plus, se précipite sur lui et le saisit à la gorge, en s'écriant d'une voix que la colère rendait terrible : « J'étranglerai cet homme, je veux l'étrangler, il faut que je l'étrangle ! » En proférant ces menaces de mort,

s'est dénoncé que pour sauver son fils, demande alors trois têtes ; il veut aux deux premières ajouter celle de Blanche, l'amante de Francesco. Visconti ordonne alors que le jeune homme soit libéré ; Gaspardo seul est condamné ; il a demandé à voir le connétable qui s'est rappelé ses paroles prononcées vingt-cinq ans auparavant dans la cabane du pêcheur... Gaspardo sera sauré... le peuple se révoltera quand sonnera la cloche de Saint-Pierre ; mais la mèche est éteinte, et après des allées, des venues, des péripéties un peu embrouillées, Gaspardo, mutilé par le duc proclame la déchéance de Visconti, comme son propre fils duc de Milan, et meurt en embrassant Francesco qui dans quelques mois se souviendra qu'il y a dans un couvent une jeune comtesse veuve et qui soupire après un nouvel honneur.

M. Bouchardy, l'auteur de *Gaspardo*, est un jeune homme qui a semé à pleines mains les incidents, les entrées, les sorties, les coups d'épée et de poignard, les rameurs et les barques. Il y a dans cet ouvrage, dont je ne puis rendre qu'un compte imparfait, car il a duré trois heures, il y a de grandes beautés, de magnifiques scènes qui ont vivement ému et fait couler bien des larmes ; mais il y a des longueurs ; les rôles ont besoin d'être mieux sus ; il faut brûler les planches, dans les derniers actes surtout.

M. Amy, que je n'avais pas encore vu, a joué avec talent et une grande intelligence le rôle pénible de Gaspardo ; c'est à débiter hardiment et mériter le succès. M. Dermoy, chargé du rôle pâle et sans couleur de Francesco, a été comme son rôle monotone et pâle ; il a été, de plus, fatiguant en cherchant à faire de l'effet dans un rôle qui n'en comporte pas. Ainsi il y a dans toutes ses phrases, régulièrement crié le cinquième ou le sixième mot : cela produisait un effet pénible. Bon Dieu ! il y a au théâtre assez de rôles à effet ; mais n'en cherchez pas où il n'y en a pas. Je ne sais si cet acteur portait le costume indiqué par l'auteur ; mais ce costume est disgracieux : un commandant ne va pas tête nue, habillé comme un enfant ; Francesco a vingt-cinq ans, il ne faut pas l'oublier ; quand j'ai vu entrer le connétable avec lui, j'ai cru voir Bélisaire avec sa fille. KAUFFMANN.

secoit avec violence le malheureux, à qui son âge avancé ne permettait pas de se défendre. Cette scène scandaleuse dura dix minutes en présence du juge de paix, d'un gendarme et d'une foule d'auditeurs.

Le public manifestait hautement son indignation; le gendarme, ne recevant aucun ordre, se tint tranquille; le juge se contenta de dire: « Monsieur, finissez, je vous en prie; contenez-vous; vous mettez le juge dans une mauvaise position. » Le médecin, ayant enfin lâché prise, retourna à sa place en répétant plusieurs fois encore qu'il étranglerait cet homme, tandis que le paysan s'écriait avec étonnement: « Je ne savais pas qu'on eût ici le droit de vous maltraiter; si j'eusse agi de cette manière, ajouta-t-il en s'adressant au juge, vous m'auriez de suite fait prendre par ce gendarme et conduire en prison. »

Le magistrat dont il est ici question, et que nous nous abstentions de nommer, a manqué à son devoir en permettant une scène si scandaleuse en sa présence, et en n'étant punissant pas de suite l'auteur. Il ne devait pas oublier qu'il doit protection égale et égale justice à tous, sans égard pour leur position sociale. Si l'égalité doit régner quelque part, c'est surtout dans le temple de la justice. »

Extérieur

(Correspondance particulière du Censeur.)

VALENCE, 16 juillet. — Notre général Oraa et nos braves troupes ont complètement mis en déroute, hier, les bandes de prétendant, à Chiva. L'affaire a duré toute la journée; le combat a été très-meurtrier. Chiva a été pris et repris à la baïonnette. Les Navarrais, chargeant en colonnes serrées, étaient parvenus d'abord à reprendre cette position, mais nos soldats, revenant à la charge et s'élançant contre le bataillon le plus compact, l'ont enfoncé; ils ont, en outre, fait beaucoup de prisonniers: ils sont restés maîtres du champ de bataille. On évalue le nombre des prisonniers à 5 ou 600, et trois compagnies ont passé dans nos rangs. On dit que le prétendant a fui dans la direction de San-Mateo.

— On a donné l'ordre d'amener à Cuarte toutes les voitures que l'on pourra trouver, pour transporter à Valence les nombreux blessés qui arrivent de toutes parts.

Une colonne de 1,000 hommes se dispose à sortir de Valence pour ramasser les fuyards et surtout les blessés. Toutes les voitures disponibles ont été prises pour cet usage. Il paraît que les hommes de la bande de Cabrera, qui avaient été faits prisonniers, ont cessé d'exister. Si les factieux eussent obtenu du succès, les bâtiments anglais auraient débarqué quelques centaines d'hommes et un certain nombre d'artilleurs. 400 prisonniers navarrais vont entrer en ville. Si, comme on l'espère, le général Buerens a couvert tous les points sur les derrières de l'ennemi, les résultats seront décisifs.

BARCELONNE, 16 juillet. — Aujourd'hui, la constitution de 1837 a été jurée par les paroisses de cette ville. Tous les corps de la garde nationale et de la garnison ont fait la parade. Tous ces braves défenseurs de la patrie ont prêté, les armes à la main, serment à la constitution qui doit maintenir toutes nos libertés. Nous avons pleine confiance dans le patriotisme du peuple, dans ses vertus civiques de la garde nationale, dans le dévouement des autorités. Garantie par ses défenseurs, la constitution de 1837 est appelée à un long et brillant avenir.

Il résulte des derniers rapports de Mauresca que, pendant toute la journée d'hier, une vive canonnade a été entendue du côté de Fallent. On dit qu'Urbiondo, laissé en Catalogne avec deux bataillons navarrais et les guérillas catalanes, a tenté de dérouter le passage au baron de Meer qui se portait sur Borgia.

— Il paraît que les rebelles avaient attaqué avec acharnement la position de Prato de Lusanez. Le baron de Meer a mis en déroute la faction et s'est emparé de la junte carliste.

— On écrit de Pampelune, le 20 juillet: Le corps de Pampelune est maintenant à Inigo, Hiarte et Puente-la-Reyna. Le vice-roi est à sa tête. Les carlistes se sont retirés dans la vallée d'Ulzama et derrière les défilés de Lecumber. L'armée est décidée à les attaquer. Il a envoyé des messages à Cubari et à Jaureguy pour avoir leur coopération. Cet homme énergique a fait arrêter plusieurs personnes soupçonnées d'espionnage et d'embauchage. Il a promis d'en faire une justice sévère, aussitôt que leur crime sera constaté. Il faut de pareilles mesures pour arrêter les menées des carlistes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 24 juillet 1837. Les 20, neuf bataillons carlistes et cinq escadrons, sous les ordres de Zarateguy et d'Elio, ont traversé l'Ebre entre Haro et Miranda. Une proclamation publiée le 19 annonce que ce mouvement a pour but de seconder la marche de don Carlos sur Madrid.

Bordeaux, 24 juillet 1837, à cinq heures du soir. Le général-commandant la 11^{me} division militaire à M. le ministre de la guerre.

Le rapport d'Oraa, du 16 au matin, étève la perte de l'ennemi à l'affaire du 15 à plus de 1,500 hommes, dont 400 prisonniers, un grand nombre de déserteurs, 45 fourgons, beaucoup d'artillerie et effets de guerre. On ne dit rien de positif sur la direction des troupes.

Les détails donnés par le *Phare*, sur le combat livré par Jaureguy, dont parlait la dépêche télégraphique du 20.

Béhoëbie, le 19 juillet. Le général Jaureguy étant avant-hier à Hernani fut biontôt surpris qu'un bataillon carliste était embusqué pour surprendre la reconnaissance du matin: en conséquence, il feignit de partir avec quelques troupes, et tomba, par une manœuvre, sur le bataillon carliste qui fut mis en pleine déroute. Les carlistes ont eu dans cette affaire 100 hommes tués, et les troupes de la reine n'ont voulu faire aucun quartier; elles ont éprouvé une perte de sept hommes tués.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. GLOSS.

Audience du 24 juillet.

Procès de la *Quotidienne* et du général Donnadiou. L'affaire avait attiré au Palais un grand nombre de notables et de légistes.

M. Donnadiou se présente assisté de Me Hennequin, et M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, de Me Berryer.

MM. Allardin, libraire, et Maleteste, imprimeur, impliqués également, ont choisi pour avocats MM^{es} Delangle et Chaix-d'Est-Auge.

On se rappelle l'accueil fait par toute la presse au traité Bugeaud. La *Quotidienne* crut, à cette occasion, devoir citer les passages d'un ouvrage du général Donnadiou, intitulé: *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*, qui traitait de la question d'Alger. Cette reproduction fut incriminée ainsi que divers autres passages du livre que le ministère public, se ravisant, trouva hostile au gouvernement. C'est sous la prévention des délits d'offense envers la personne du roi, d'expression de vœux, d'espoir et de menaces de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, d'attaque contre la dignité royale, des droits que le roi tient du vœu de la nation française, exprimés dans la déclaration du 7 août 1830, et l'autorité constitutionnelle du roi, que MM. Donnadiou, de Lostanges, Allardin et Maleteste comparaissaient aujourd'hui devant le jury.

M. Plougoum, avocat-général, soutient la prévention dans toutes ses parties.

Le général Donnadiou lit un discours dans lequel il expose que, dans les loisirs que sa position lui a laissés, il a médité sur la liberté de la société dans ses conditions absolues et conservatrices, et que, croyant user de son droit, il a consigné ses méditations dans plusieurs ouvrages, notamment dans celui incriminé.

Me Hennequin examine les articles incriminés, et, dans l'intérêt de son client, dit qu'il n'y voit qu'une thèse de philosophie sociale, et non l'expression d'un parti ennemi de l'ordre de choses actuel.

Me Chaix-d'Est-Auge et Delangle prennent la parole en faveur de MM. Allardin et Maleteste.

Me Berryer, avocat de la *Quotidienne*, rappelle l'époque où ce journal publia son article sur Alger.

On venait, dit-il, de publier dans le journal officiel le compte-rendu de la plus étrange conférence que l'on puisse trouver dans les annales historiques, l'entrevue du général Bugeaud avec l'émir Ab-el-Kader, entrevue avec laquelle un général français s'était mis devant le chef arabe, comme jamais chef arabe ne s'est trouvé devant le grand-seigneur lui-même. Les journaux en ont rendu compte; de fâcheux pressentiments se sont emparés du public. C'est au milieu de cette préoccupation des esprits que l'éditeur du journal s'est rappelé que depuis quarante jours il a paru un livre où l'on prédisait précisément l'abandon, une concession faite à un chef de tribu, en un mot, une renonciation à la colonisation d'Alger.

L'éditeur du journal n'a rien de plus pressé, pour satisfaire à la préoccupation du public sur un fait aussi grave, que de citer les pages de l'écrivain qui a pressenti l'événement, et, en conséquence, il rend compte à ses lecteurs d'un livre qui, sans être poursuivi par le ministère public, circule depuis quarante jours dans Paris. Dans la feuille du 26 juin, paraît un article ainsi intitulé: *Du livre de M. le général Donnadiou, à propos d'Alger.*

La *Quotidienne* a dit que le traité de la Tafna était un étrange oubli de la dignité publique.

Si l'on ne peut parler d'un traité sans crime, alors de quoi est-il permis de parler en France? Quoi! voilà un traité fait entre un général français et un bandit arabe, car l'émir est un bandit, et il y a une lettre du ministre de la guerre Bernard qui dit: « Ce serait l'ignominie de la France qu'un traité avec cet homme... » On lui rend, à ce bandit, ce qu'il n'a jamais possédé: Tlemcen, Mascara, quarante lieues de côtes; on trafique de la gloire passée, et parce qu'un écrivain a le courage de le dire, on l'accuse d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du roi!

On sera condamné en la cour d'assises pour avoir dit ce que chacun a senti à propos d'un acte aussi honteux pour le pays. (Sensation.) Voilà tout ce qu'il y a dans l'article.

Après des répliques successives et le résumé de M. le président, le jury, au bout de trois heures de délibération, rend un verdict en vertu duquel MM. de Lostanges, Allardin et Maleteste sont acquittés, et M. Donnadiou condamné à deux ans de prison, à 5,000 fr. d'amende et à cinq ans d'interdiction des droits contenus en l'art. 42 du code pénal.

VARIÉTÉS.

MOEURS JUDICIAIRES.

LES CLERCS.

On a cru long-temps, sur la foi de quelques vaudevillistes, que le clerc d'avoué, personnage de convention, être fantastique, mythe judiciaire, inconnu ou inconnu, passait sa vie à rimer des ballades, à écrire des billets doux, ou à improviser, sur papier timbré, des odes à la Colonne, alors qu'on était encore fier d'être Français lorsqu'on regardait la Colonne: ces messieurs (je parle des vaudevillistes) auraient été tentés de nier la requête, et de s'inscrire en faux contre les conclusions motivées; pour eux, il n'y avait ni poursuite d'ordre, ni tierce-opposition, ni incident de saisie immobilière. La cléricature n'était plus qu'un passe-temps assez doux à l'usage des fils de famille; l'avoué lui-même, à leurs yeux, n'existait pas, tel du moins qu'il est possible de se figurer son image, d'après les anciennes traditions et les anciens souvenirs. Laissant à la vieille Thalie ses vieux procureurs rûps, surnois, maussades, qu'on voit parler sans cesse de leurs bons tours et de leurs triponneries, ils avaient inventé un avoué de fantaisie, et comme on n'en voit guère au soleil blafard de la rampe. Héros du bois et du boulevard de Gand; fashionable breveté par la mode; doté par eux d'un tilbury, d'un groom et d'une loge à l'Opéra; viveur élégant et facile; achetant presque pour rien le droit de séduire la fortune; artiste en procès; dédaigneux des soins positifs et des embarras matériels; lorgnant d'en haut les dossiers et les choses d'ici-bas; l'avoué, tel qu'on nous l'avait fait, produit perfectionné de la civilisation, soupçonnait l'existence du code de procédure, et n'apparaissait d'ailleurs dans son étude qu'à de rares intervalles, et dans les circonstances solennelles, comme on voyait jadis apparaître à la scène le dieu de la tragédie antique.

Ainsi, le côté prosaïque avait disparu tout-à-fait sous la baguette des magiciens du théâtre; l'ombre du métier s'était évaporée; la métamorphose était complète; le papillon était né de la chrysalide, et la noire officine de procureur, située en quelque rue étroite du quartier St-Jacques, à peine éclairée par un jour sombre, attristée par l'aspect de meubles séculaires, où régnaient en maîtres le travail, le recueillement et le silence, est devenue, s'il faut les en croire, un joyeux et brillant atelier, inondé de lumières, étincelant de vives reparties et de gais propos, et livrée sans partage à tous les rêves de la poésie, à tous les caprices de l'imagination; et voilà comme le théâtre, ce miroir menteur et poli, qui ne peint qu'en buste, a eu ses

clercs et ses avoués, comme il avait eu ses procureurs, caricatures succédant à des caricatures; ses sergents vertueux, ses grognards pleureurs, ses éternelles rosières, ses oncles d'Amérique, bourrus et bienfaisants, et toutes ces marionnettes enlumines et fardées, dont on ne dissimule même pas la ficelle, et qui n'en ont pas moins la prétention de représenter les réalités de la vie humaine.

En attendant qu'il plaise à des explorateurs plus curieux ou plus habiles d'aller chercher la trace des mœurs contemporaines sous le badigeonnage dramatique qui les couvre, tâchons, au moins, de découvrir ce que sont devenus les clercs depuis le jour où nous les avons laissés courant à la Bastille, écrivant dans les journaux, pérorant dans les clubs; submergés dans la tempête, ils n'ont pas reparu; la Basoche, reine détrônée, n'est plus aujourd'hui qu'un nom abandonné, comme une noble pâture, aux risées du vulgaire; où sont ses officiers, ses soldats, qu'elle montrait avec tant d'orgueil à ses amis et à ses ennemis? N'est-ce pas elle qu'avait adoptée publiquement le chancelier d'Aguesseau, lorsqu'il disait, en parlant des clercs de la Basoche, qu'il n'avait pas de plus chers enfants? De tant de pompes éteintes, de tant de splendeurs éclipsées, il ne reste pas même un souvenir:

Jérusalem, objet de ma douleur,
Quelle main, en un jour, l'a ravi tous ses charmes!

Aujourd'hui, le lien est brisé; les clercs, de quelque nom qu'on les appelle, ne sont plus que des employés, sans privilèges, sans juridiction et forcés de demander à la chambre des avoués le certificat de capacité, qu'ils ne recevaient autrefois que de leurs pairs: séparés les uns des autres, ils n'ont plus, comme naguère, de centre commun où viennent rayonner leurs efforts et leurs succès; à la religion basochiale, ce catholicisme de la cléricature, qui les réchauffait sous ses ailes, en les soumettant à la même discipline, a succédé une sorte de protestantisme qui leur a ôté leur force, en leur rendant leur liberté; aussi, moralistes et antiquaires, vous aurez beau faire; tournez en tous sens cette médaille usée par la main des révolutions, il ne vous sera pas donné d'y retrouver la plus légère empreinte de la physionomie originelle; car c'est là le propre des civilisations poussées à l'extrême, que tout s'y confond et s'y nivelle; les teintes se décolorent, les nuances s'effacent, les détails disparaissent, les masses absorbent les individus; au lieu de tant de ruisseaux divers, emportant avec eux quelques doux reflets du ciel natal, et dont on pouvait suivre le cours, distincts et isolés, on n'aperçoit bientôt plus qu'un Océan sans rivages.

Les clercs ne pouvaient échapper à l'empire de cette loi absolue; leur physionomie, autrefois si tranchée, et qui se détachait du cadre avec tant de hardiesse et de bonheur, n'a plus rien qui la distingue et la fasse reconnaître au premier coup d'œil. Aussi, a-t-elle besoin d'être étudiée avec plus d'attention, ne fût-ce que pour y discerner les traits presque mêlés du praticien, de l'employé, de l'étudiant et de l'artiste; et comme le clerc, considéré comme genre, n'existe plus, que le moule en est détruit, et qu'il s'en est échappé cent types différents, on ne peut guère hasarder, en ce qui les concerne, que des observations distinctes et purement individuelles.

Il est pourtant une observation générale qui tient à l'histoire même des clercs, à la nature de leur institution, et qu'il n'est pas permis, par cette raison, de passer sous silence.

L'ancien régime, qui les traitait en enfants gâtés, leur faisant une condition à part, les a toujours rencontrés, comme on l'a déjà dit, au premier rang des tapageurs et des émeutiers; et l'on ne s'expliquerait pas cette constance dans l'indiscipline, si l'on ne songeait aux mœurs parlementaires qui venaient déteindre sur eux, en y laissant ce qu'elles avaient de plus hargneux et de plus insoumis. On conçoit alors qu'engagés ainsi dans des querelles dont ils ne voyaient pas le but, mettant au service des autres une ardeur d'autant plus vive qu'elle était plus aveugle, poussés par une sorte d'instinct, ils aient eu pendant deux siècles l'initiative de toutes les agitations et le monopole de toutes les émeutes; mais depuis, tout est changé: les clercs ont donné leur démission, et c'est au point que, dans toutes ces lugubres journées de deuil et de guerre civile, où tant de jeunes gens sont venus payer de leur sang les entraînements de la jeunesse, on en trouve à peine quelques-uns égarés dans les barricades. Ceci valait peut-être la peine d'être remarqué comme l'indice manifeste d'un changement complet dans les idées et les mœurs des clercs. Entr'eux, en effet, et les étudiants, proprement dits, il y a maintenant toute la différence qui sépare la vie pratique et active de la vie rêveuse et intellectuelle, et cette différence explique tout. Mêlés de bonne heure aux intérêts positifs, obligés par la pente même de leurs travaux d'appliquer toutes leurs facultés à un objet spécial et restreint, initiés plus vite à certaines jouissances de luxe et d'amour-propre, comptant pour peu de chose les théories qui ne mènent à rien, sans craindre le découragement qui naît des illusions trompées, les clercs sont déjà sur la terre, sondant le sol avec précaution, à l'âge où tant d'autres se laissent encore bercer dans les songes et dans les nuages.

Le moyen, ensuite, on se le demande, que la rêverie confuse et les vagues pensées puissent se glisser au milieu de ces existences si remplies et si uniformes! N'y a-t-il pas, dans ces pratiques sévères, quelque chose qui doit finir par dompter les imaginations les plus rebelles et les plus vagabondes? Songe-t-on que, commencée à huit heures du matin, c'est-à-dire deux heures au moins avant la journée de l'employé le plus diligent, la journée du clerc n'est définitivement close qu'à dix heures du soir? Et encore ne faut-il pas parler de ceux, en grand nombre, qui gagnent leurs éperons, aux dépens de leur sommeil, par un travail plus obstiné et plus assidu. Combien de jeunes gens, arrivés premiers clercs avant l'âge, se montrent plus jaloux que beaucoup de ministres de justifier, par l'ardeur de leur zèle, leurs grandeurs prématurées!

Le samedi, jadis, était le jour de prédilection du clerc; il lui donnait d'abord un avant-goût des loisirs, si chèrement achetés, du dimanche, et puis, pour comble de joie et de bonheur, il l'affranchissait à cinq heures; le samedi, le clerc avait sa soirée, et s'imaginait-t-on bien, pour un clerc, ce que c'est que d'avoir sa soirée, c'est-à-dire aller, venir, marcher, s'asseoir, flâner aux boulevards, regarder aux vitres des marchandes de modes, voir l'eau couler, se sentir son maître pour le soir, pour le lendemain tout entier, sans avoir devant soi, derrière soi, comme d'horribles fantômes, la requête à grossoyer, les conclusions à faire, le placet à rédiger: c'est-à-dire, en un mot, jouer, une fois par semaine, du plus grand bonheur qu'il soit donné à l'homme d'éprouver sur la terre; aux uns, le roman nouveau; aux autres, les tendres confidences; pour ceux-ci, les joies de la famille; pour ceux-là, le bruit de la foule et l'enivrement du théâtre!

Ah! qui ne s'est quelquefois souvenu de ces heures rapides et fortunées dont rien ne peut remplacer la douceur inexprimable! Combien en est-il, et de ceux que le sort a comblés de ses dons, qui ne pensent pas, sans regret, à ces simples félicités de la jeunesse, dont le parfum adoucit et ranime les ennuis de l'âge!

Mais aujourd'hui que tout se perfectionne et que le plaisir court les rues, comme on l'a si long-temps dit de l'esprit, on

rirait de pitié peut-être en songeant à ce qu'un clerc de vingt ans voulait bien prendre pour du bonheur : un rien, je n'ose le dire, une soirée à la Comédie-Française, mais à la Comédie-Française empire de Talma, lorsqu'il n'était donné qu'aux plus hardis ou aux plus patients de faire invasion dans la salle ! Quel enthousiasme alors et quelle ivresse ! Le voyez-vous, le nouveau venu, marquant sa place avec orgueil, savourant d'avance les émotions du théâtre, interrogeant avec anxiété tous ses souvenirs de littérature et de collège, oubliant qu'il a été clerc aujourd'hui, qu'il le sera demain, que l'étude le réclame et qu'il n'est là que pour un instant ; tout entier aux impressions vives et ardentes ; applaudissant par la pensée aux folies de Charles VI, à la fatalité d'Oreste et à la clémence d'Auguste ? Si ce n'est plus là du bonheur, le plus précieux et le plus rare, celui dont rien ne trouble la paix, qu'on ne goûte qu'une fois dans la vie et lorsque l'âme a toute sa fraîcheur encore et toute sa virginité, c'est qu' alors le bonheur a changé de nom et qu'on aura sans doute inventé quelque chose de mieux, ce que je souhaite.

Ensuite serait-il vrai, comme on l'assure, que les révolutions, qui ne respectent rien, n'ont pas même respecté le samedi du clerc, et qu'au lieu de cette soirée consacrée, à laquelle l'usage semblait attacher comme un prestige traditionnel, il ne lui reste plus dans la semaine qu'une soirée prise au hasard, dont il peut gaspiller l'emploi, au gré de ses caprices ; s'il en était ainsi, convenons-en, ce serait de l'anarchie en fait de plaisir.

A 10 heures du matin, les clercs accourent, pressés, halepants, essouffés, non plus comme autrefois de toutes les petites rues voisines du Palais, asile modeste et héréditaire de la Thémis du Châtelet, mais bien des magnifiques quartiers des boulevards et de la Bourse, où les avoués, émigrant avec la mode, ont élu désormais leur domicile : on appelle cela *faire le Palais*, terme technique qui restera dans la langue judiciaire et dont il ne faut pas prétendre à remplacer jamais l'incorrection énergique. *Faire le Palais* à Paris, c'est presque une science aux mystères de laquelle on n'est pas initié tout d'un coup ; c'est connaître tous les coins et recoins de ce labyrinthe sans issue, où les plaideurs viennent se perdre : que de patience et que d'adresse ne faut-il pas au clerc qui fait le Palais ! Il faut savoir à propos tenir tête à l'un, adoucir l'autre ; répondre presque à la fois au juge, à l'avocat, à l'huissier, au greffier ; ne s'effrayer de rien, s'étonner de peu de chose et marcher toujours droit à son but au milieu de tous ces intérêts contradictoires qui se croisent et qui s'entrechoquent. Et, s'il était permis de redire après Beaumarchais un mot rempli de sens, on pourrait ajouter : « Aux qualités qu'on exige d'un clerc pour *faire le Palais*, est-il beaucoup d'avocats illustres capables d'être seconds clercs ? »

Ceux-ci, suivés-les à l'audience, ils s'en emparent en matres ; l'audience est à eux ; assis aux premières places, sans respect pour l'étiquette, ils parlent haut, échantent des réparties vives et piquantes. Avec quel art ensuite et quel bonheur ils savent mettre la main sur le nom qui leur appartient dans ce pêle-mêle de noms que la science hiéroglyphique de l'audience ne parvient pas toujours à déchiffrer d'une manière exacte : vite, le défaut, la retenue, la remise, l'observation ! C'est au clerc à gourmander la paresse ou la lenteur de l'avocat : son rôle finit avec l'appel, et son rôle, comme on vient de l'esquisser, se renouvelle à l'ouverture de chaque audience ; il lui reste ensuite à relancer l'avocat chargé du procès. Il faut le voir suivant quelques-uns des Atlas du palais, qui portent,

presque à eux seuls, l'Olympe judiciaire ; les harcelant à la cour, en première instance, à la bibliothèque, à la buvette, toujours devant eux, comme le spectre de Banco ! A peine a-t-il fini sa péroraison, dans laquelle il cherche à remuer les entrailles du juge, qu'il aperçoit le clerc qui vient impérieusement l'appeler à des devoirs nouveaux : « On vous attend à la seconde, vous êtes retenu à la quatrième ; M^e Delangle plaide contre vous à la première de la cour. » Et l'avocat, ainsi traqué dans ses dernières retraites, n'a pas même le temps de laisser ses émotions se refroidir : de pathétique qu'il était, il devient, en passant d'une chambre à l'autre, froid, railleur, sceptique : c'est un changement de décoration à vue. Que voulez-vous qu'il fasse, et comment pourrait-il se soustraire au clerc qui le sollicite et qui l'entraîne ?

Puis, quand toutes les causes sont engagées, qu'il n'a plus à redouter les terribles accidents de l'audience, le second clerc quitte le palais, content et tranquille ; il est, à proprement parler, le ministre des affaires étrangères de l'étude.

Les clercs se partagent en deux fractions : les clercs *gradés* et les externes ; ceux-ci, troupe légère et indisciplinée, qui servent comme volontaires, étaient jadis la terreur des patrons, dont ils dédaignaient les ordres et les menaces : c'est là qu'il faut placer les dandys en herbe, qui transigent avec la volonté paternelle, en se faisant à eux-mêmes une position équivoque et facile ; étudiants chez l'avoué, clercs à l'école de droit, ils trouvaient ainsi le moyen de se créer d'assez doux loisirs, ensevelis dans l'ombre, et dont ils n'étaient obligés de rendre compte à personne. Pourtant le nombre en diminue tous les jours, et les avoués, éclairés par l'expérience sur les dangers de ces existences anormales, n'admettent plus qu'à titre de faveur, et dans des cas très-rare, les clercs irréguliers, qui portaient le désordre dans les rangs de l'armée régulière. Encore quelques années, et le clerc externe aura complètement disparu ; les idées du siècle marchent là. Ce sera la synthèse appliquée à la cléricature.

Le premier clerc n'est, la plupart du temps, qu'un jeune homme de vingt-deux à vingt-cinq ans, et c'est là surtout un des points de séparation les plus marqués entre les clercs d'avoués et les clercs de notaires, parmi lesquels on comptait jadis et on compte encore des hommes arrivés à leur plus complète maturité. Ministre responsable, chef suprême de l'étude, chargé de répondre aux clients, d'aller aux rendez-vous, de plaider dans les référés ou devant les arbitres, le premier clerc ne paraît au Palais qu'un instant ou dans les occasions rares et solennelles. Il s'est répandu depuis quelques années un mot nouveau, qui répond sans doute, comme tous les mots nouveaux, à une idée nouvelle, et dont le sens n'en est pas moins assez difficile à fixer : c'est celui de *second premier clerc*, ou de premier clerc en second, comme on dit capitaine en second. Personne n'a pris le soin, jusqu'à présent, de tracer la limite qui sépare le premier clerc en second du second clerc proprement dit, et peut-être n'y a-t-il, dans l'enfantement de cette qualification nouvelle, que l'écho de ces délicatesses exquises de l'amour-propre qui trouvent à se faire jour partout. La question, d'ailleurs, est grave, et vaudrait la peine d'être examinée. Ajoutons ensuite que les études privilégiées, celles qu'on cite en petit nombre, ont seules le droit avoué de créer des seconds premiers clercs ; les autres en sont encore tout simplement aux seconds clercs, en attendant mieux.

Comment parler des clercs, sans parler du *petit clerc*, être à

part, sorte de créature amphibie, et qui, néanmoins, appartient par tous ses instincts et par tous ses penchants à la grande famille des gamins de Paris ? Le petit clerc, quoi qu'on en ait dit, n'est pas : on ne connaissait autrefois que des commissionnaires nomades, qui s'en allaient, d'études en études, prendre et rapporter les lettres, les paquets et les commissions ; une fois partis, les clercs, abandonnés à eux-mêmes, devenaient *petits clercs* à l'occasion. Les inconvénients d'un pareil système ne pouvaient tarder à se faire sentir ; le petit clerc était un besoin du siècle, le siècle l'a enfanté.

Le petit clerc est le munitionnaire général de l'étude ; c'est lui qui passe les marchés avec la fruitière et avec l'épicier ; c'est est allé jusqu'à dire que sa probité ne résistait pas toujours au cernaient des marchands à titre de prime, et cela, sans doute, par suite de cet esprit de dénigrement qui s'attache à tous les munitionnaires généraux.

Paria judiciaire, jeté dans une carrière qui ne lui promet pas même du pain, le petit clerc représente, dans l'étude, le prolétariat et l'opposition la plus avancée : lorsque M. Scribe, dans je ne sais plus quel vaudeville, a bien voulu dire :

Et du fond d'une étude obscure
Plus d'un héros s'est élancé,

il est évident qu'il voulait parler du petit clerc. Qui peut songer à devenir un héros, si ce n'est celui qui n'aura jamais de quoi payer une étude ?

Quant aux véritables clercs, leurs vingt-cinq ans à peine sonnés, l'impatience les prend, l'ennui les gagne ; le joug qu'ils portaient sans murmurer commence à leur paraître lourd ; les plus heureux et les plus riches sont bientôt, à Paris, sur la trace des études à vendre ; les autres, qui s'étaient en-formés long-temps, sur la foi d'une félicité pareille, se réveillent enfin et commencent à croire qu'il est possible, à la rigueur de vivre ailleurs que dans la rue Neuve-des-Petits-Champs et dans la rue Saint-Honoré. La province les voit, ennuyés d'abord, et comme s'ils ne devaient jamais s'habituer à la monotonie du bonheur qui les menace ; et puis, ô merveille ! à peine ont-ils touché du pied le sol qui les vit naître, qu'ils sentent leurs forces se ranimer et leur gaité revenir ; il ne leur reste plus, de leur vie parisienne, qu'un souvenir qui se pétrifie et dont ils ne savent pas moins se prévaloir avec avantage dans toutes les occasions décisives. Songe-t-on ensuite à toutes les satisfactions d'amour-propre que la province tient en réserve pour ses élus et dont l'espérance tentait la fortune même de César ? Les clercs d'avoués, rendus à la vie de province, en ont leur part, et il en est peu dont on ne puisse dire :

« Il fut bon père, bon époux, membre du conseil d'arrondissement et capitaine de la garde nationale. »

(Le Droit.)

Bourse de Paris du 25 juillet 1837.

La rente a varié de 10 c. à Tortoni. On était 79 12 1/2. Dès l'ouverture, le cours s'était élevé à 79 15 ; mais le parquet a laissé tomber le cours, et a fermé à 79 5.

ANÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULAILLERIE, 10.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2881) Samedi prochain vingt-neuf juillet mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place publique de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une grande quantité de vin rouge de différentes qualités, tonneaux vides, foudres cerclés en fer, trainasse en plomb, et un appareil servant d'alambic à deux colonnes en cuivre, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2874) A VENDRE. — Maison de campagne composée de vaste bâtiments de maîtres et de grangeage, située commune d'Oullins, sur le revers méridional de Ste-Foy, jouissant d'une superbe vue, produisant une des premières qualités de vin ; sa contenance est de 22 bichérées environ, avec puits, boutasse, lavoir alimenté par une source d'eau vive, grande salle d'ombrage, belle tonnelle en fer, jardin potager, pré-verger et luzernière : la majeure partie close de murs.

S'adresser à Oullins, chez M. le commandant Alix père, rue de la Sara, n° 78, ou en son absence à M. Philippe, boulanger, grande rue d'Oullins, n° 108.

(2829) A LOUER pour la Saint-Jean prochaine. — En tout ou partie, 13 pièces avec cave et grenier, au 1er étage, rue Lafont, 22.

S'adresser au portier.

(2882) AVIS IMPORTANT. — Les personnes qui, par leur position sociale et leurs capacités, croiraient pouvoir gérer une agence principale à Lyon, pour la compagnie d'assurance générale du *Réparateur* contre l'incendie, et se livrer activement aux travaux et aux démarches que réclame cet emploi, sont invitées à se faire inscrire au bureau de ce journal, afin que l'un des inspecteurs, qui va se rendre immédiatement en cette ville, puisse soumettre à sa compagnie les noms des candidats en lui envoyant son rapport.

(2883) LANGUES MODERNES.

M. Alexandre ANDERSON, Anglais, qui a habité en Espagne plus de douze ans, et qui a une longue expérience de l'enseignement, donnera des leçons de langues anglaise et espagnole à partir du 1er août. Il peut donner les meilleurs renseignements.

S'adresser au même professeur, rue de la Cage, n° 12, au coin de la place des Terreaux, au 3^{me}, de midi à trois heures.

DÉPURATIF DU SANG.



EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH. DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gènes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1833, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Pavie, accorda au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la *Gazette officielle* de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorda même accueil, sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de leur profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement quelconque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements et universités peuvent être vus chez l'auteur : témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs.
A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13 ; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinet ; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale ; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers ; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 12 ; à VALENCE, M. Collét, Grande-Rue, 56.

COMPAGNIES D'ASSURANCES COMMERCIALES D'ANVERS. Au capital de 60 millions.

RISQUES MARITIMES, D'INCENDIE ET SUR LA VIE.
Ces Compagnies, depuis trois ans qu'elles sont constituées et qu'elles opèrent, ont souscrit 592,599,387 fr. de risques maritimes, acquis 8,962,576 fr. de primes, et payé au commerce 7,382,086 fr. sans contestation.

L'agence générale qui opère sur le Rhin, le Rhône, la Saône, la Marne et affluents, organisée depuis peu de temps, a produit à sa part 161,404 fr. 63c. de primes, et remboursé pour sinistres survenus 133,606 fr. 47 c.

Ces compagnies offrent seules l'avantage immense de payer intégralement les dommages quelle qu'en soit la quotité.

La Compagnie contre l'incendie et sur la vie a réalisé, en quelques mois d'existence, plus de 400 mille francs, sans accident, et reçoit le plus grand développement avec le même bonheur.

Pour la branche maritime, le capital de garantie est entièrement placé, et celui contre l'incendie a les 2/3 de complétés : beaucoup d'actionnaires sont Français.

Des copies authentiques des actes constitutifs des compagnies et des ordonnances royales qui les autorisent, dûment légalisées, sont déposées chez leurs banquiers, à Paris, MM. André et Cottier, et Delamarre, Martin Didier, ainsi que chez leur agent, à Lyon, M. Rejanin, dont les breux saount quai de Serin, n° 23. (2855)

DRAGONS ROUBENS

Sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens, qu'elles guérissent en peu de jours. Chez l'inventeur, M. Labélonie, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, à Paris. — Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux ; Tarare, Michel ; Roanne, Chervette ; Maçon, Lacroix ; Chalon-sur-Saône, Terrat ; Bourg, Martinet ; Vienne, Rouvière ; Valence, Reboulet. (2842)

CORS, DURILLONS, OIGNONS.

TOPIQUE COPORISTIQUE pour guérir radicalement, en peu de jours et sans douleur. Dépôt à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabac, rue St-Dominique, n° 15. Il est d'un emploi facile, et ne salit pas la chaussure. (2410 bis)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de ce remède.
STROBEL JOHNSON
Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.
Au dépôt chez M. les pharmaciens Ferrand à Lyon, place des Terreaux ; Simon, à Valence ; Blanc, à la Guillotière ; Champin, à Fontaines ; Micol, à Saint-Germain-Laval ; Brian, à Saint-Symphorien ; Marini, à Villefranche ; Fournier, à Beaujeu ; Michel, à Tarare ; Cuillerot, à Amplepuis. (184)